

4.2 Objectifs du projet

Le projet présenté a pour objectifs de :

- Résoudre le problème de stationnement sur le chemin bas d'Épinard liée à la fréquentation estivale de l'île Saint-Aubin: Plus de 20 000 visiteurs à la maison de l'Île durant l'été 2017 pour une capacité de stationnement actuelle de 60 places.
- Améliorer la sécurité des visiteurs: les places actuelles sont situées sur une aire de stationnement rapidement saturée les jours de grande activité touristique. Les visiteurs se stationnent alors le long de la voie, et rejoignent à pied le bac de l'île Saint Aubin en longeant la route.
- Préserver la qualité paysagère et les fonctionnalités écologiques du site,
- Faciliter les conditions de travail des agriculteurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux prévus à l'automne 2019 pour une période d'un mois.

- Printemps/été 2018 : inventaire zone humide, relevés topographiques (réalisés)
- Automne 2018 : Entretien et mise en sécurité des arbres: Délimitation de « périmètre de protection » autour des plus gros arbres pour limiter l'impact sur les racines.
- Automne 2019 : travaux de terrassement et aménagement (Décapage de la terre végétale de 0.3m de profondeur sur 4 000m² soit 1 200m³)
- Printemps 2020 : mise en service

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking sera géré et entretenu par les services de la Ville d'Angers.

Pour l'accès au stationnement :

- L'accès au site se fera par les 2 entrées existantes situées sur le Chemin Bas d'Épinard et seront munies de portiques limitant le gabarit des véhicules
- Un 3ème accès situé sur le chemin du Port de l'île (ancien chemin d'exploitation) est conservé en chemin de service.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Site Natura 2000:

selon l'arrêté du 25 juillet 2011 définissant les listes locales de projets soumis à évaluation d'incidence « Les travaux et aménagements mentionnés aux articles R421-19 et R421-23 (à l'exception de l'alinéa g) du code de l'urbanisme »

PPRI : le projet est situé dans le secteur du PPRI « confluence de la Maine », la surface nécessaire est en majorité en zone R 3. La section 1 du règlement du 16/10/2009 relative aux zones R4 et R3 précise que sont interdits tous modes d'occupation et d'utilisation des sols, tous travaux, ouvrages ou aménagements à l'exception de ceux mentionnés à l'article 1.1.2.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie terrain d'assiette du projet	4000 m ² mais en attente plan de bornage définitif

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin bas d'épinard
49100 Angers

AC7 et AC9 et à la marge des
parcelles AC8, AC4 et AC6

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZNIEFF2 : Zone Naturelle Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique - ZICO : Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux - RAMSAR
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	???????
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Approuvé Mesure 2A4 : Préserver les zones humides lors des projets d'aménagements L'inventaire Zone Humides a été réalisé par le bureau d'étude Thema Environnement le 31 mai 2018 (annexe 3) La surface remaniée de 4000m ² impacte les zones humides identifiées sur une surface d'environ 417m ² Mesure 6B1 : Limiter les ruissellement. Le projet ne prévoit pas d'imperméabilisation du sol Le réseau de fossé en place n'est pas modifié en dehors de son entretien cour
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 1.7km de la confluence de la Mayenne avec la Sarthe qui donne naissance à la Maine. Le secteur est fortement soumis aux fluctuations du niveau d'eau de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir et plus en aval de la Loire (située à 10km) qui ralentie les écoulements de la Maine. Le dimensionnement et la nature du projet n'aura pas d'incidence sur le régime hydrologique de la Mayenne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Natura 2000 Basses Vallées Angevines et prairies de la Baumette - FR5210115 Basses Vallées Angevines aval de la rivière Mayenne et prairie de la Baumette FR5200630 le site se situe dans les Basses vallées angevines
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation du mélange terre/pierre nécessite : - 864m3 seront retirés du site (déblais) Le volume de terre évacué sera réutilisé pour des projets d'aménagement situés hors zone inondable Avec ce mélange le terrain sera beaucoup plus perméable et favorable à l'infiltration de l'eau dans le sol.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur les 1 200m3 de terre décapée soit 1440m3 de terre foisonnée (coefficient de foisonnement 1.2) : - 576 m3 de terre (40%) seront mélangés avec 864m3 de grave 40/90 (60%) à importer (remblais) L'imperméabilité du sol sera améliorée au regard de la situation existante
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Afin de conserver la tranquillité du site pour la faune nocturne, il n'est pas prévu d'éclairage public. Une partie des ronciers seront conservés, ils serviront à la nidification et alimentation de certains passereaux. Les surfaces boisées ainsi que la totalité des vieux arbres (chênes ou frêne têtard) sont conservées afin de maintenir les habitats (pour insectes xylophage, pic, chouette...) et les ressources trophiques. Les 3 mares sont réhabilitées pour la reproduction des amphibiens potentielle
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de stationnement est positionnée à 200m d'une cavité où gîtent des colonies de chauve-souris. La LPO a repéré et inscrit ce site. La cavité fera l'objet d'une protection mise en oeuvre par la LPO une fois l'accord du propriétaire (propriétaire privé) obtenu. Le caractère boisé du site est conservé ainsi que quelques ronciers à la marge de la zone de stationnement qui serviront de barrières naturelles pour limiter la fréquentation diffuse. Fritillaria meleagris : 161 pieds répartis soit en lisière de boisement soit dans de petites clairières.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	??????
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques inondations Le dimensionnement et la nature du projet n'aura pas d'incidence sur le régime hydrologique de la Mayenne.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va accueillir le trafic engendré par le tourisme estival de L'Île saint Aubin. En dehors de cette période, le site sera très peu utilisé.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ponctuellement pourra engendrer des nuisances sonores dues aux véhicules qui se garent.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir annexe XXX "Mesures d'évitement et de réduction des impacts"

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments exposés dans le présent CERFA et des différentes informations apportées dans les annexes, le projet peut-être dispensé d'étude environnementale. En effet, en amont de la mise en oeuvre du projet Angers Loire Metropole a - réalisé les études nécessaires à la bonne connaissance de la faune, de la flore, de l'état du sol, du régime hydraulique existant - a travaillé le projet de création de places de stationnement dans le respect de ce diagnostic en minimisant l'impact sur la composante arbustive et arborescente en place, en garantissant le maintien des continuités écologiques et en proposant un aménagement de surface adapté pour la gestion des eaux pluviales et de rivières

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à ANGERS

le, 18/12/2018

Signature

Amaude TREVIN
chef Projet Aménagement Opérationnel
Angers Loire Métropole
02.41.05.45 59



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

